

A l'initiative de Jean-Pierre Sueur, le groupe socialiste du Sénat a déposé un recours devant le Conseil Constitutionnel à la suite du vote de la loi de simplification du droit qui prévoit notamment dans l'un de ses articles qu'un décret aurait pour effet de supprimer le classement de sortie par lequel les élèves de l'Ecole Nationale d'Administration sont affectés dans différents corps et ministères.

Jean-Pierre Sueur a exposé que "ce classement présentait bien sûr des inconvénients", qu'il était "très ouvert à toutes les améliorations souhaitables", mais que le remplacement de celui-ci par les procédures informelles prévues se traduirait par un système pire que le classement puisque, "au rebours des principes républicains qui s'appliquent à l'accès aux emplois de la fonction publique", il ouvrirait la porte "à l'arbitraire, à la connivence et au favoritisme".

[L'interview publiée dans \*Acteurs Publics\* du vendredi 15 avril.](#)